

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du mardi 1^{er} avril 2003.

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Présents : R.Jezierski, P Bellonnet, F.Dalongeville, L.Desmet,
S.Derriche, F Frizon, E.Herbain, V.Joly,
F. Meunier, Mommelé.

Absents excusés . M Sagie.

Le Conseil Municipal convoqué le vendredi 21 Mars 2003 se réunit le mardi 1^{er} avril 2003 à 19h 15 sur l'ordre du jour suivant :

1. Délibération pour la désignation des élus à la commission d'appel d'offres de la communauté de communes.
2. Délibération pour acceptation du remboursement par l'assureur groupama du sinistre dans les locaux sportifs.
3. Délibération de l'attribution d'une subvention au club de football.
4. Point sur la répartition des tâches et des dossiers aux élus.
5. Point sur le personnel.
6. Point sur les travaux.
7. Questions diverses.

Monsieur Le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer le marché concernant les travaux de la cuve à incendie

Il salut les élèves du centre de formation de Vaumoise qui, accompagnés de leur professeur madame Henri sont venus assister au conseil municipal de ce jour.

C'est une bonne initiative qui devrait être renouvelée plus souvent. Il rappelle que la population est largement invitée à venir assister aux débats du conseil municipal.

1) Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer le marché concernant les travaux de la cuve à incendie.

En collaboration avec les services de la DDE de Crépy-en-Valois, la municipalité à procédé à un appel d'offres pour l'installation d'une cuve à incendie à Villeneuve-sur-Auger afin d'assurer pour l'avenir la sécurité incendie du hameau, conformément aux recommandations et prescriptions des responsables de la brigade des Sapeurs pompiers.

Trois d'entre elles, consultées, nous ont communiqué leur devis :

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

T P I P pour un montant de :	55.476,15€
Barriquand pour un montant de	58.015€
SPIE Batignolles Nord pour un montant de	59.216€

A l'issue de cette procédure, le devis de la société T.P.I.P a été retenu lors de la réunion d'ouverture des plis le 31 mars 2003 pour un montant de 55.476,15€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à conclure avec T.P.I.P pour les travaux de création d'une réserve incendie de 120 m³.

2) Délibération pour la désignation des élus à la commission d'appel d'offres de la communauté de communes.

Une augmentation des charges professionnelles de Messieurs JEZIERSKI titulaire et DALONGEVILLE suppléant à la commission d'appel d'offres de la communauté de communes leur donnant moins de disponibilité ; ils proposent au vu de l'importance de cette commission de nommer au titre de délégué Messieurs BELLONNET et MEUNIER à cette fonction.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres approuve cette nomination.

3) Délibération pour acceptation par la commune du remboursement par l'assureur groupama du sinistre dans les locaux sportifs.

Suite au sinistre dû au gel ; intervenu dans les locaux des installations sportives un devis de réparations des dommages constatés à été réalisé par la Sté Guerra. Après expertise par l'assureur Groupama, l'évaluation du préjudice à été fixée à 3 879,87€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres d'en accepter le remboursement.

4) Délibération de l'attribution d'une subvention au club de football.

Une subvention annuelle de fonctionnement de 915€ est proposée par Monsieur le Maire. Monsieur le Maire souhaite également que l'association sportive lui fasse parvenir en même temps que la demande de subventions les comptes annuels du club.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres décide de leur attribuer cette subvention.

5) Point sur la répartition des tâches et des dossiers aux élus.

Monsieur le Maire propose aux élus la répartition suivante :

Mr Dalongeville pour la communauté de communes ainsi que le suivi du dossier de la cantine en lui déléguant la responsabilité de ce dossier.

Mr Bellonnet pour le sport, l'école, la communauté de communes ainsi que le budget.

Mr Frizon pour tout ce qui concerne les problèmes juridiques ainsi que la commission d'urbanisme.

Mr Meunier pour les travaux de saint-mard, la cuve à incendie de Villeneuve, ainsi que la communauté de communes.

Mr Sagie pour les travaux de saint-mard.

Mme Joly Présidente de la commission financière, budgétaire et culturelle.

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

Mr Desmet représentant au syndicat des eaux (à noter qu'il est impératif de faire le point de ce que la commune attend de la SAUR) et la commission budget.

Mr Herbain pour les chemins , rivière ainsi que le fleurissement du village.

Mme Derriche Présidente du CCAS

Mme Mommelé CCAS.

Il est évident qu'un travail en commun et transversal pour des dossiers tel que l'assainissement, la sécurité routière font partie des obligations des élus.

5)Point sur le personnel.

-Suite à l'hospitalisation de Madame Sagie, un remplacement dans ses fonctions s'est avéré nécessaire. Il est assuré par Madame Tavarés dont le travail effectué donne entière satisfaction.

-En ce qui concerne l'employé communal Bruno un point non négligeable à été soulevé par Mr Herbain concernant le planning des horaires très rapprochés de la surveillance de l'école par ce dernier et qui ne lui facilite pas la tâche à l'approche des beaux jours pour les travaux extérieur vu l'étendue de la commune.

Il est proposé de revenir pour les deux mois restant à l'étude d'une solution avec les enseignants.

Un idée est proposée : pourquoi ne pas faire appel à des parents bénévoles pour gérer le car ?

C'est en effet une idée à creuser.

6)Point sur les travaux.

Saint-Mard

Nous rencontrons des difficultés avec certaines parcelles qui semblent être en indivision.

Cuve à incendie

Une dérogation pour débiter les travaux a été demandée en sous-préfecture. En effet les travaux ne peuvent commencer tant que l'attribution de la subvention n'a pas été notifiée.

A réception de cette autorisation il faudra compter entre 5 à 8 semaines de travaux.

Travaux dans les locaux sportifs

Le conseil municipal dans son ensemble a donné son accord pour la réalisation des travaux.

Toutefois il reste une somme de 1555€ à trouver. Certains élus demandent si Pascal Bellonnet peut trouver une solution avec le club.

Demande d'ouverture de travaux de la part de Mr et Mme Verriez.

-Une demande d'ouverture de travaux à été faite en date du 19 novembre 2002 par la société :

LE RAY GAZ pour que la société Primagaz puisse continuer à effectuer les livraisons de gaz en citerne sur la commune 1, ruelle de la fontaine courtichaine. En effet à ce jour et suite aux

normes européennes, la société Primagaz dispose de camions dont la largeur est supérieure à 2,50mètres ce qui les contraints à aménager une borne déportée, **à leur charge**, sur le chemin communal. Il s'agit de réaliser une tranchée de 10 mètres de longueur et d'une profondeur de 0,80 mètres pour pouvoir passer un tube, borne déportée afin de pouvoir remplir la cuve gaz de Mr et Mme verriez. Devant l'urgence et les problèmes de sécurité posés par la présence dans ce

foyer d'un tout jeune bébé, l'autorisation à été donnée avec engagement de la responsabilité de l'entreprise.

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

Intervention de Mr Meunier qui s'oppose pour la forme aux travaux mentionnés ci-dessus et qui souhaite que soit vérifié d'autres points tels que la sécurité incendie (passage du camion) Dossier à suivre...

7) Questions diverses.

Arrêt de cars enfants de Saint Mard.

Il a été remarqué, à plusieurs reprises, un véhicule roulant à très vive allure dans le virage près de l'ancien passage à niveau.

Le maire décide d'en informer la Gendarmerie nationale.

Clôture en Béton à l'entrée du village

Tous les élus sont unanimes pour faire remarquer que la clôture bétonnée posée récemment à l'entrée du village (en venant de Crépy) défigure le paysage.

Une vérification auprès de la DDE sera faite pour analyser les procédures de demande de travaux.

Par ailleurs il est rappelé qu'avant d'entreprendre des travaux la **LOI** impose :

-L'obtention d'un permis de construire pour les constructions nouvelles et les agrandissements conséquents.

-Le dépôt d'une déclaration pour les travaux mineurs : les piscines non couvertes, les travaux de ravalement, le percement de fenêtres, l'adjonction d'abris de jardin, couverture de piscines, etc....

Francis Frizon informe le conseil que Monsieur Deckecker avait demandé une aide juridique à la mairie pour la dégradation de sa plate-forme près du pont après la construction de celui ci. Il est satisfait d'apprendre que ce problème a été réglé.

Point sur la cantine

Monsieur le Maire fait part de son étonnement devant les chiffres et les différentes remarques qui ont été faites au dernier conseil d'école. Cela ne correspond pas au résultat du travail déjà mené. Seul le syndicat pour gérer le RPI a été mis en place. Pour le reste tout est toujours en cours d'analyse. Il est impératif d'organiser une réunion avec les élus du RPI.

Mr Desmet demande pourquoi il n'a pas été convoqué à la dernière réunion de la commission budget. Il s'agit d'un oubli qui ne se reproduira plus.

État du chemin du noyer

Il est fait référence à l'état lamentable du chemin du noyer. Mr le maire est d'accord avec ce constat. Le problème est que ce chemin n'est pas communal.

Il faut donc le requalifier pour que des travaux soient entrepris.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close et la séance est levée à 21 heures.

Le Maire
R.JEZIERSKI

Le secrétaire

Les membres du Conseil Municipal